Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral du cours central 1/2 A 2009, aura lieu en 2009 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

Admission

Sont admis à l'examen les candidates et candidats:

- a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou
- b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial *ou* technique d'au moins trois ans;
- ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 et
- d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique.

Points administratifs:

Dates de l'examen: 02.12.09 – 04.12.09 écrit

07.12.09 - 09.12.09 oral

Taxe d'examen: – pour aspirantes et aspirants de douane; aucune taxe

d'examen n'est perçue;

pour les candidates et les candidats qui répètent
l'examen la taxe d'examen se monte à 300 francs
pour les candidates et les candidats externe de

l'Administration fédérale des douanes, la taxe d'examen

se monte à 1900 francs

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major,

Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne

Délai d'inscription: 14 août 2009

Inscription:

L'inscription comprend:

- un résumé de la formation scolaire et/ou professionnelle antérieure;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

24 mars 2009 Administration fédérale des douanes AFD.

Direction générale des douanes Service d'état-major, Formation

1438 2009-0672